

**/ DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /**

# **98<sup>e</sup> CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**


**Du 16 au 19 novembre 2015**

- **Communiqué de presse**
- **Les grands rendez-vous du congrès**
- **Publications du Congrès : des informations et des données exclusives**
- **Fiches détaillées de présentation des débats**
- **Contacts et adresses utiles**
- **Fiche d'accréditation**

En partenariat presse avec :



**AMF**  
Service de la Communication  
Marie-Hélène GALIN  
Tél : 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

 @l\_amf

**Thomas OBERLÉ**  
Tél : 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)



Paris, le 10 novembre 2015

**/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /**

## **« Faisons cause commune »**

Depuis quelques mois, les initiatives se sont multipliées dans tout le territoire pour alerter le gouvernement et les citoyens sur les conséquences de la baisse drastique des dotations de l'État et, plus généralement, sur le rôle et la place incontournable des communes en France. C'est le sens de la journée nationale d'action qui a eu lieu le 19 septembre.

Point d'orgue de cette mobilisation nationale, le 98<sup>ème</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura un retentissement tout particulier cette année.

En effet, l'AMF et son réseau ont été plus que jamais engagés tout au long de l'année pour défendre l'institution communale mise à mal par la baisse brutale des dotations de l'Etat et la loi NOTRe.

Les grands rendez-vous du Congrès en témoigneront : la dégradation de la situation financière du bloc communal, l'avenir de la commune dans le paysage institutionnel, la laïcité, l'Europe et les migrations, la ruralité, l'agriculture et l'attractivité des territoires, la culture, la protection du patrimoine, la santé et l'accès aux soins, etc...

Mi-novembre, la France sera également à quelques jours de l'ouverture de la Conférence mondiale sur le climat. Le travail des élus locaux en matière de développement durable sera donc à l'honneur lors d'une séquence dédiée car, au-delà des engagements globaux, c'est bien au niveau local que les réponses concrètes sont apportées.

Ce congrès rendra hommage à l'engagement des élus. Il leur offrira une tribune pour s'exprimer et des débats et ateliers de qualité pour qu'ils disposent des éléments de réponse utiles à l'exercice de leur mandat.

De nombreuses personnalités sont attendues : Manuel Valls, Premier ministre, Gérard Larcher, président du Sénat, Anne Hidalgo, maire de Paris, Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer.



## LES GRANDS RENDEZ-VOUS DU CONGRÈS

### 1 / LES DÉBATS D'ACTUALITÉ

*Les débats de ce Congrès sont au cœur de l'actualité : Laïcité, finances publiques, la commune du 21<sup>ème</sup> siècle, migrations et Climat, etc... Autant de domaines dans lesquels les maires et présidents d'intercommunalité sont au premier plan. Ces débats doivent permettre d'échanger, de partager des bonnes pratiques, d'interpeller les pouvoirs publics mais également de jeter les bases d'une co-construction des politiques publiques avec l'Etat.*

- **Laïcité : quelles règles de bonne conduite ?**

**mardi 17 novembre – 10h00 à 12h30, grand auditorium**

En juin 2015, l'AMF a fait des propositions afin de définir ce que l'on pourrait appeler un « code de bonne conduite laïque ». Quelles sont donc les principales préconisations concernant le financement des associations, les crèches et la politique en faveur de la petite enfance, la restauration scolaire, l'encadrement des activités périscolaires et extra-scolaires, l'égalité filles-garçons, les activités sportives et culturelles, la neutralité des élus, des agents publics, des bâtiments publics, les cérémonies républicaines et le protocole ? Comment répondre concrètement aux questions qui se posent aux maires confrontés au défi de faire appliquer le principe de laïcité dans la gestion des services publics locaux ? À cette occasion, le vade-mecum laïcité sera remis aux congressistes.

Les orientations validées ont fait l'objet d'un vade-mecum qui sera remis aux congressistes. L'objectif est de proposer à chaque adhérent des réponses concrètes aux questions qui peuvent se poser au quotidien sur le respect de la laïcité.

Créé dès novembre 2014, à l'occasion du renouvellement des instances de l'AMF, le groupe de travail Laïcité a été installé le 4 février 2015 par François Baroin et André Laignel. Co-présidé par Patrick Molinoz, maire de Venarey-les Laumes (21), vice-président de l'AMF, et Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône (71). Il est composé de maires représentant la diversité des communes françaises et a vocation à travailler tout au long de la mandature.

Nourrissant ses réflexions par des auditions d'experts, de représentants de cabinets ou de services ministériels, du monde sportif, mais aussi de représentants des cultes (catholique, protestant, israélite, musulman) ou d'organismes très impliqués dans la laïcité, il a aussi pris en compte les résultats du questionnaire adressé aux associations départementales de maires qui a permis de faire remonter les observations ou les difficultés des maires. Il a présenté au Bureau de l'AMF ses premières conclusions le 24 juin 2015.

**Débat co-présidé par :**

**Patrick MOLINOZ**, maire de Venarey-Les Laumes (21)

**Gilles PLATRET**, maire de Chalon-sur-Saône (71)

**Introduction par François BAROIN**, président de l'AMF et **André LAIGNEL**, 1er vice-président délégué de l'AMF

**Avec les interventions notamment de Catherine KINTZLER**, philosophe et **Jean Louis BIANCO**, président de l'Observatoire de la laïcité

## • **La commune, une idée d'avenir ?**

**mercredi 18 novembre - 9h30 à 12h30, grand auditorium**

Comment réinventer la commune au 21<sup>ème</sup> siècle, fondement de notre architecture territoriale ? Pour tenter de répondre à cette question, l'AMF a mis en place un groupe de réflexion pour revisiter ses composantes, son rôle en tant qu'échelle la plus fine de la démocratie, ses fonctions pour faciliter le quotidien de chacun, sa place dans l'organisation de la décentralisation et ses rapports à l'Etat.

Le Bureau de l'AMF a décidé de faire appel à des personnalités éminentes et de les réunir dans un Comité de réflexion pour porter un regard libre, critique, et transversal sur ce qui constitue la commune ainsi que les éléments qui pourraient guider son évolution.

*Avec l'introduction de **Gérard LARCHER**, président du Sénat*

*Ce débat comportera une première séquence s'appuyant sur le témoignage d'élus avec les interventions notamment de **Alain JUPPÉ**, maire de Bordeaux (33) et président de Bordeaux Métropole, **Michel MERCIER**, sénateur-maire de Thizy-les-Bourgs (69), président de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien, co-président du groupe de travail sur les communes nouvelles, et*

La deuxième séquence s'articulera autour des contributions des personnalités du groupe de réflexion et permettra de dégager une approche pluridisciplinaire, destinée à mettre en perspective les enjeux et mieux comprendre l'avenir.

*Avec la participation de **Vincent AUBELLE**, professeur des universités associé, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, **Géraldine CHAVRIER**, professeur agrégé de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, **Gérard-François DUMONT**, géographe, économiste, démographe, recteur et professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, **Erik ORSENA**, écrivain, membre de l'Académie française, **Pascal PERRINEAU**, politologue et spécialiste de sociologie électorale.*

## • **Les communes et les intercommunalités face aux migrations**

**mercredi 18 novembre – de 14h30 à 17h30, salle 500**

Face à la situation de crise exceptionnelle en Méditerranée et ses conséquences sur les territoires affectés, la Commission européenne a adopté un agenda européen pour la migration, fondé sur les principes de responsabilité, de solidarité et répartissant plus équitablement les efforts dans l'Union européenne. Si ce sont bien aux institutions internationales, européennes et nationales de prendre des décisions face à l'urgence, les communes et intercommunalités doivent faire face aux conséquences dans la durée de l'arrivée des migrants.

C'est pourquoi elles sont en première ligne sur ce sujet : naturellement prêtes à contribuer à l'effort de solidarité, elles appellent néanmoins à la responsabilité et au principe de réalité.

L'AMF a collaboré avec le ministère de l'Intérieur pour la diffusion de l'information sur les modalités d'accueil des réfugiés et négocié les critères de répartition entre les différents territoires.

Lors de sa rencontre avec Jean-Claude Juncker, François Baroin a également réaffirmé que les communes agiraient, aux côtés de l'État, qui en a la compétence, pour que l'accueil des réfugiés en France se déroule dans les meilleures conditions possibles. À cet égard, il a appuyé la demande du gouvernement français que les centres d'enregistrement aux

frontières de l'Union européenne soient rapidement mis en place et que l'Union dégage des moyens financiers de soutien aux États et collectivités à la hauteur de cet enjeu majeur.

*Avec les interventions de : Valérie LÉTARD, sénatrice-présidente de la communauté d'agglomération de Valenciennes (59); Alain LAMASSOURE, membre du Parlement européen, chef de la délégation française du PPE, François DECOSTER, membre du Comité des Régions, président de la Commission CIVEX, rapporteur sur le paquet européen pour les migrations, Roland SCHAEFFER, président du DStGB (Association des villes et communes allemandes), suivies des interventions de Jean-Marie BOCKEL, sénateur, président de la communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace (68), Louis GALLOIS, président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion Sociale (FNARS)*

*Avec la participation de Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur*

### • Baisse des dotations : l'heure des arbitrages

**jeudi 19 novembre – de 9h30 à 12h30, grand auditorium**

La baisse drastique des dotations de l'État a des conséquences sans précédent sur l'investissement public et les services à la population. Comment maintenir l'investissement public local, nécessaire à la croissance économique nationale dans ce contexte ? Comment préserver les services publics locaux comme par exemple la culture, les crèches ou encore la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires? Quel niveau de service ? À quel coût mais aussi à quels tarifs pour les usagers dans un contexte de crise économique et de chômage? Existe-t-il des marges de manœuvre financières entre les différents modes de gestion des services publics et des investissements locaux ? Quelle politique des ressources humaines dans ce contexte ? La baisse des dotations de l'État rend désormais plus que jamais prioritaire la lutte contre la prolifération normative.

Telle est la quadrature du cercle auxquels les élus sont confrontés. Face à la poursuite de la contribution demandée aux collectivités locales à la réduction du déficit de l'État jusqu'en 2017, l'AMF a poursuivi sa mobilisation pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations pour l'investissement, la croissance économique ainsi que pour les services publics et leurs usagers. À ce jour, la motion de l'AMF a reçu près de 20 000 soutiens du bloc communal et plus de 105500 signataires de l'Appel du 19 septembre (45500 signatures en ligne et plus de 60000 signatures manuscrites)

*Avec la participation de Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la fonction publique ; Et les interventions notamment de : François BAROIN, sénateur-maire de Troyes (10), président de l'AMF et André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué ; Philippe DALLIER, sénateur maire de Pavillons-sous-Bois (93), Valérie RABAULT, rapporteure générale de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Johanna ROLLAND, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole (44) (sous réserve)*

- **Les phénomènes de radicalisation : pistes de lecture pour les maires**  
**mercredi 18 novembre - 11h15 à 12h30, salle 400**

Les attentats commis depuis le début de l'année et l'analyse des départs de Français ou de résidents étrangers en France dans des filières vers la Syrie ou l'Irak ont mis en lumière un phénomène de radicalisation violente agissant sournoisement au sein de notre société. Ces départs constituent une menace inédite, pour ces personnes elles-mêmes et pour la sécurité de tous.

Touchant toutes les catégories de population sans distinction de sexe, d'âge, d'appartenance sociale et d'implantation géographique, la radicalisation correspond à un processus particulier.

Mieux comprendre ce processus, savoir utiliser tous les moyens d'alerte pour prévenir et signaler, le point info permettra de donner une information pratique à usage des maires, de leurs équipes et de leurs agents.

*Avec les interventions de **Nathalie GOULET**, sénatrice de l'Orne, co-présidente de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe ; **Pierre N'GAHANE**, préfet, secrétaire général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance (CIPD) ; **Frédérique PERNIN**, conseillère de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)*

- **Climat, comprendre et agir**  
**jeudi 19 novembre – 14h30 à 16h, grand auditorium**

L'année dernière, le Congrès avait permis de rappeler que les communes n'ont pas attendu la perspective de la COP 21 à Paris pour agir en faveur du climat et qu'elles sont souvent pionnières dans les domaines liés à la protection de l'environnement.

C'est pourquoi, lors de la séance de clôture, les maires et présidents d'intercommunalité de France se mobiliseront contre la lutte contre le réchauffement climatique, au travers d'un document cadre d'engagements, étayé de nombreux exemples d'actions possibles localement.

*Débat co-présidé par **Martial SADDIER**, député-maire de Bonneville (74), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF et **Michel BOURGAIN**, maire de L'île-Saint-Denis (93), rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF*

*Avec les interventions notamment de **Jérôme CHAPPELLAZ**, glaciologue, directeur de recherche au CNRS, responsable de l'équipe « Climat : passé, présent, projections » au Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE) de Grenoble (CNRS et Université Joseph Fourier), **Fatimetou MINT ABDEL MALICK**, maire de Tevragh-Zeina (Mauritanie), présidente du réseau des femmes élues locales d'Afrique.*

*Avec la participation de **Laurent FABIUS**, ministre des Affaires étrangères et du développement international*



## 2 / ÉVÉNEMENTS

• **Mercredi 18 novembre à 14h30, grand auditorium : lancement du soutien des Maires de France à la candidature de Paris aux JO 2024. En présence notamment de :**

- **Patrick Kanner**, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,
- **Anne Hidalgo**, maire de Paris ,
- **Denis Masseglia**, président du Comité national olympique et sportif français et de champions olympiques

La France, à travers sa capitale Paris, s'est portée candidate pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024. L'AMF soutient ce projet qui, elle l'espère, sera victorieux. Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population française sera lancée dès septembre 2015 et ce, jusqu'à la désignation en 2017 de la ville hôte des jeux de 2024. Bien plus qu'un simple évènement sportif, les Jeux Olympiques et Paralympiques contribuent à rassembler les citoyens et ont un impact sur le développement et l'attractivité des territoires. Le soutien de tous est indispensable et est une condition majeure à la réussite de ce projet qui pourrait permettre à la ville de Paris de faire renaître, un siècle après l'édition de 1924, l'engouement et la réussite de cet évènement. Afin de montrer l'implication des élus dans cette aventure collective, l'AMF a invité l'ensemble des collectivités à prendre une délibération de soutien à la candidature de la ville de Paris.

• **Jeudi 19 novembre à 12h15 : un arbre pour le climat, place du village (pavillon 4)**

Afin de mettre en lumière l'engagement des communes pour le climat, l'AMF a aussi lancé avec la Ligue pour la protection des oiseaux, la Fondation Yves Rocher, Val'Hor et les Écomaires, l'opération « Un arbre pour le climat » invitant les maires à planter un arbre en symbole de leur engagement, le 25 novembre, en présence des habitants. Une plantation symbolique aura lieu à ce titre sur la place du village au sein du pavillon 4 le jeudi 19 novembre à 12h15.



## PUBLICATIONS DU CONGRÈS

### DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES EXCLUSIVES

Les multiples sujets d'actualité de l'année 2015 ont été autant de sujets de réflexion et de travail approfondi pour les instances de l'AMF, élus et collaborateurs, ses adhérents et son réseau, en lien avec ses partenaires. Le rapport d'activité de l'AMF en porte la marque, bien sûr, de même que les débats s'en feront l'écho au travers des interventions des personnalités qui seront présentes en tribune comme de celles des congressistes.

S'y ajoutent, comme souvent, mais de façon beaucoup plus importante cette année, des publications qui, sur des questions brûlantes, témoignent de la vitalité de l'AMF, de la qualité de ses analyses, de sa recherche constante de solutions aux difficultés auxquelles sont confrontés les élus locaux et de sa capacité à formuler des propositions innovantes. Outre les analyses et les propositions qu'elles présentent, elles fournissent souvent des informations exclusives, résultat d'un travail mené en collaboration avec des partenaires et des spécialistes des domaines concernés.

**Trois études** ont pour point commun de porter des analyses et de fournir des données sur des questions qui concernent au premier chef les budgets des communes et intercommunalités, à travers trois prismes bien différents :

- La troisième édition de l'étude *Finances & Territoires*, menée en collaboration avec La Poste, analyse les finances des communes et des EPCI en 2015 en proposant plusieurs scénarios théoriques d'évolution pour la période 2015-2017, mettant en exergue les perspectives d'un recul annuel de 8 % des investissements du bloc communal jusqu'en 2017.
- **Horizons 2015**, *tendances de l'emploi territorial et politiques RH des collectivités territoriales et des EPCI* est une étude qui s'appuie sur une enquête du CSA réalisée auprès d'un échantillon représentatif de collectivités locales et illustre les politiques des ressources humaines des employeurs publics locaux. L'AMF et le CNFPT, en collaboration avec la FNCDG et avec la participation du CSFPT ont souhaité en effet mettre à la disposition des élus locaux un outil leur permettant de disposer d'éléments chiffrés fiables et récents. Cette 1<sup>ère</sup> édition d'une étude qui devrait se renouveler annuellement a pour objectif de dégager des tendances sur les politiques de gestion des ressources humaines, d'orienter les débats et d'inviter à des travaux sur les attentes ainsi identifiées.
- Une nouvelle enquête sur la mise en œuvre des nouveaux temps périscolaires menée conjointement par l'AMF et la CNAF, a été publiée dans *L'essentiel n° 159-2015*, une publication de la CNAF, sous le titre *Généralisation des nouveaux temps périscolaires à la rentrée 2014 : éléments de bilan*. Parmi les données que cette enquête a permis de dégager, on peut noter que 98 % des élèves d'écoles maternelles et primaires avaient accès aux nouvelles activités périscolaires et que le coût médian par enfant inscrit est de 223 €, les aides de la Caf couvrant en moyenne 22 % de ce coût.

**Un groupe de travail Laïcité** avait été mis en place il y a un an, lors du 97<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité, avec pour mission de mener une réflexion approfondie sur la laïcité dans les communes et intercommunalités, et ce, avant même les attentats de janvier 2015.

Le résultat de ses travaux paraît aujourd'hui :

- Le *vade-mecum Laïcité*, synthèse de ces propositions, est publié sous la forme d'un Hors-Série du magazine *Maires de France*. Ce vade-mecum est le fruit des réflexions menées par le groupe de travail sur la Laïcité, créé en novembre 2014 et sur lesquelles l'AMF s'est appuyée pour arrêter ses orientations en juin 2015. La richesse des travaux et la rigueur des analyses ont permis à l'AMF de produire un ouvrage complet et pratique répondant aux attentes des maires et présidents d'intercommunalité de France. Il s'agit de proposer des solutions concrètes aux problèmes qui surviennent dans la gestion locale. Car, si réaffirmer son attachement à la laïcité est indispensable en République, encore faut-il lui donner corps dans toute l'étendue des services du quotidien que les communes offrent à leur population. C'est pourquoi ce vade-mecum aborde les compétences communales susceptibles d'être concernées (activités périscolaires, culture, sport, restauration scolaire,...) dans le but d'éclairer efficacement les élus au moyen de recommandations claires et pratiques.

**À contre-courant de la pensée unique** qui, sous prétexte de mettre fin à un « millefeuille territorial » jugé illisible et dispendieux, remet de plus en plus explicitement en cause l'existence même de son premier et plus ancien niveau, l'AMF affirme la légitimité et la modernité de la commune. Loin d'un supposé immobilisme qui la figerait dans la nostalgie d'un passé et d'un mode de vie révolus, elle revendique une réforme menée par les collectivités locales elles-mêmes, s'appuyant sur cet héritage pour mieux ancrer les évolutions nécessaires dans les réalités locales d'aujourd'hui. Six personnalités, écrivains, politologue, universitaires, ont accepté de présenter leur point de vue sur ce thème dans un « livre blanc » :

- *Ensemble, inventons la commune du XXI<sup>e</sup> siècle* regroupe les contributions d'Erik Orsenna, académicien de Fabrice d'Almeida, historien professeur à l'Université Panthéon-Assas, Vincent Aubelle, professeur des universités associé, Université Pars-Est Marne-la-Vallée, Géraldine Chavier, professeur agrégé de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Gérard-François Dumont, recteur, géographe, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, et Pascal Perrineau, politologue, spécialiste de sociologie électorale et professeur des Universités à Science-Po Paris qui portent un regard libre, critique, transversal et pluridisciplinaire sur ce qui constitue la commune ainsi que sur les éléments qui pourraient guider son évolution.

**En première ligne pour lutter contre les catastrophes** « naturelles », conséquences d'évolutions climatiques qui le sont un peu moins, les collectivités prennent également toute leur part dans l'effort de lutte contre les facteurs qui contribuent à aggraver et accélérer ces processus. C'est la raison pour laquelle l'AMF proclame l'engagement des maires et présidents d'intercommunalité de France à agir, avec les 500 000 élus locaux de proximité :

- Le Manifeste « *Engagement des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour le climat* » met en avant les enjeux et la responsabilité de chacun, tout en invitant les élus locaux à « puiser dans le vaste réservoir des exemples de mesures déjà expérimentées avec succès sur nos territoires » pour agir en faveur de la transformation écologique locale.

## FICHES DE PRÉSENTATION DES DÉBATS

### SOMMAIRE

#### LUNDI 16 NOVEMBRE – *Siège de l'AMF*

- Réunion des élus d'Outre-mer p.15

#### MARDI 17 NOVEMBRE – *Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- Laïcité : quelles règles de bonne conduite p.17

#### MERCREDI 18 NOVEMBRE – *Paris Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- La commune, une idée d'avenir ? p.19
- Santé et accès aux soins p.21
- Prévention de la délinquance : de bonnes pratiques reproductibles p.23
- Ruralité, attractivité et territoires ? p.25
- Les Communes et intercommunalités face aux défis des migrations p.27
- Comment faire vivre les politiques culturelles avec moins de moyens ? p.29
- Protéger et valoriser son patrimoine : un enjeu de développement local p.31

#### JEUDI 19 NOVEMBRE – *Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- Baisse des dotations de l'État : l'heure des arbitrages p.33
- Le commerce de proximité : quels nouveaux outils de redynamisation ? p.35
- La métropole du Grand Paris et le service aux habitants p.37
- Climat : comprendre et agir p.39

- Séances plénières en auditorium
- Débats en atelier

#### POINTS D'INFORMATION :

(du 17 au 19 novembre)

Communes et intercommunalités : des actrices sur la scène internationale ● GEMAPI ● Les phénomènes de radicalisation : pistes de lecture pour les maires ● Le marché public simplifié ● Les moyens de paiement dans les collectivités territoriales ● Le numérique ● Application de la loi NOTRe ● Prévention des conflits d'intérêt et obligations déontologiques de l'élu local

**p.41**



**LUNDI 16 NOVEMBRE  
JOURNÉE OUTRE-MER**

## **RÉUNION DES ÉLUS D'OUTRE-MER À L'AMF DE 9H15 A 12H30**

Rencontre entre le Bureau exécutif de l'AMF, les présidents d'associations départementales (AD), les maires et présidents d'EPCI des départements et collectivités d'Outre-mer. Débat d'orientation générale sur les finances, les problématiques spécifiques à chaque département et collectivité et le renforcement du réseau entre l'AMF et les associations départementales d'Outre-mer.

**Introduction** par **François BAROIN**, président, avec **André LAIGNEL**, premier vice-président délégué, **Philippe LAURENT**, secrétaire général, et **Michel VERGNIER**, trésorier général de l'AMF

### **Intervention des présidents des associations départementales de maires**

- **Maurice BONTÉ**, président de l'Association des maires de la Martinique
- **Yves COMBES**, 1<sup>er</sup> vice-président de l'Association des maires de Guadeloupe
- **Stéphane FOUASSIN**, président de l'Association des maires de La Réunion
- **Éric GAY**, président de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie
- **Saïd Omar OILI**, président de l'Association des maires de Mayotte
- **David RICHE**, président de l'Association des maires de Guyane ;
- **Cyril TÉTUANUI**, président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française

### **Débat d'orientation générale avec les participants**

- Finances (conséquences des baisses des dotations de l'État) ;
- Problématiques spécifiques à chaque département et collectivité ;
- Renforcement du réseau entre l'AMF et les associations départementales

## **RÉUNION DES ÉLUS D'OUTRE-MER À L'HOTEL DE VILLE DE PARIS DE 15H A 18H**

Réunion des élus Outremarins avec George Pau-Langevin ministre des Outre-mer et Annick Girardin, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie

**18h00 – Réception à l'invitation d'Anne HIDALGO, maire de Paris, en présence de George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer et François BAROIN, président de l'AMF**





**MARDI 17 NOVEMBRE DE 10H00 A 12H30**  
**DÉBAT – AUDITORIUM**

## **LAÏCITÉ : QUELLES RÈGLES DE BONNE CONDUITE ?**

### **Problématique**

En juin 2015, l'AMF proposait des recommandations aux maires afin de définir ce que l'on pourrait appeler un « code de bonne conduite laïque ». Quelles sont donc les principales préconisations concernant le financement des associations, les crèches et la politique en faveur de la petite enfance, la restauration scolaire, l'encadrement des activités périscolaires et extra-scolaires, l'égalité filles-garçons, les activités sportives et culturelles, la neutralité des élus, des agents publics, des bâtiments publics, les cérémonies républicaines et le protocole ? Comment répondre concrètement aux questions qui se posent dans la gestion des services publics locaux aux maires confrontés au défi de faire appliquer le principe de laïcité ?

**Débat co-présidé par** les coprésidents du groupe de travail laïcité :

- **Patrick MOLINOZ**, maire de Venarey-Les-Laumes (21)
- **Gilles PLATRET**, maire de Chalon-sur-Saône (71)

**Introduction** par **François BAROIN**, président, et **André LAIGNEL**, 1<sup>er</sup> vice-président délégué de l'AMF

### **1<sup>ère</sup> séquence - la laïcité, une règle du vivre-ensemble à découvrir ou redécouvrir**

**Avec les interventions de :**

- **Catherine KINTZLER**, philosophe
- **Gérard DELFAU**, président de l'association Egalite, Laïcité, Europe (EGALE)

### **2<sup>ème</sup> séquence – la laïcité en actes au quotidien**

**Avec les interventions de :**

- **Thomas ANDRIEU**, directeur des Libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur
- **Jean Louis BIANCO**, président de l'Observatoire de la laïcité
- **Mouloud HADDAD**, sociologue et adjoint au maire de Bagneux (92)
- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix (29)
- **Daniel LENOIR**, directeur général de la CNAF
- **François PUPPONI**, député-maire de Sarcelles (95)



**MERCREDI 18 NOVEMBRE DE 9H30 A 12H30**  
**DÉBAT – AUDITORIUM**

## **LA COMMUNE : UNE IDÉE D'AVENIR ?**

### **Problématique**

Alors que la commune n'a jamais été autant questionnée sur son existence institutionnelle, il s'agira de débattre de son rôle et de sa place dans le cadre d'une nouvelle organisation des collectivités locales mais aussi de ses relations, et celles des intercommunalités, avec les autres collectivités et l'État alors qu'une réforme importante de son administration territoriale est en cours.

### **Débat co-présidé par :**

- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué et président de la commission Intercommunalité de l'AMF
- **Françoise GATEL**, sénateur-maire de Châteaugiron (35), rapporteure de la commission Intercommunalité de l'AMF

**Introduction** par **Gérard LARCHER**, président du Sénat

### **1<sup>ère</sup> séquence – Quelle place pour les communes et les intercommunalités dans une organisation territoriale en mouvement ?**

Lors de cette séquence, il s'agira de porter un regard sur la commune aujourd'hui et son évolution : sa fonction de proximité – c'est-à-dire sa capacité à régler les problématiques du quotidien – les espaces où elle exerce ses missions mais aussi son organisation en tant qu'échelle fine d'exercice du lien social, de la démocratie, etc. Comment la collectivité communale, qui a fait la preuve de son efficacité, peut-elle être confortée et renforcée ? À quelles conditions ? Le mouvement sans précédent de création de communes nouvelles témoigne de l'acuité du modèle communal et réinterroge le principe de subsidiarité tant au regard des communes fondatrices que dans ses rapports avec les structures de coopération intercommunale.

Il sera également question du rôle et de la place des communes dans l'évolution des intercommunalités au moment où un certain nombre d'EPCI sont appelés à s'étendre (fusion et extension de communautés dans les SDCI), éventuellement à se transformer (augmentation des structures urbaines – création de communautés urbaines et de métropoles au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et à intégrer de nouvelles compétences d'ici 2020 (environnement, urbanisme, action sociale...). Quelles seront les conséquences pour les territoires et les habitants de ces mouvements (nouvelle gouvernance des politiques publiques, réorganisation des compétences et des moyens, enjeux de la mutualisation, réduction ou disparition de certains syndicats etc.) ?

Quels peuvent être le rôle et la place des intercommunalités ? Faut-il une organisation identique partout ? Quelle organisation des services publics, à quelles conditions et à quel coût ? Enfin, et dans un paysage en mouvement, le débat portera également sur les relations des communes et des intercommunalités avec le département et la région, dont l'organisation, les compétences et les moyens se transforment à court terme.

De plus, l'administration territoriale de l'État se réforme de manière importante et rapide avec le renforcement du niveau régional (cohérence de l'action publique et mutualisation – y compris éducation et santé), la confortation du niveau départemental pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques, l'accélération des fusions et des mutualisations entre les services, la nouvelle implantation des services sur les territoires... Comment assurer les synergies entre l'État et les collectivités locales ?

#### Avec l'intervention de :

- **Benoît ARRIVE**, président de la communauté urbaine de Cherbourg (50)
- **Alain JUPPE**, maire de Bordeaux (33), président de la métropole de Bordeaux
- **Charles-Eric LEMAIGNEN**, président de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire (45), président de l'Assemblée des communautés de France
- **Gilles LEPROUST**, maire d'Allonnes (72), secrétaire général de l'association des maires ville et banlieue
- **Michel MERCIER**, sénateur-maire de Thizy-les-Bourgs (69), président de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien, co-président du groupe de travail sur les communes nouvelles
- **Jean-Luc MOUDENC**, maire de Toulouse (31), président de Toulouse Métropole, président de l'Association des maires de grandes villes de France
- **Alain RICHARD**, sénateur-maire de Saint-Ouen-l'Aumône (95)
- **Michel VERGNIER**, député-maire de Guéret (23), trésorier général de l'AMF

#### Avec la projection d'un court film « communes nouvelles : une histoire d'avenir » (Mairie-Conseils de la caisse des dépôts - AMF)

### 2<sup>e</sup> séquence – La commune du 21<sup>e</sup> siècle, une idée à inventer ?

Il s'agira de présenter les travaux du Comité de réflexion sur la commune du 21<sup>ème</sup> siècle et de débattre autour de ce qu'est une commune contemporaine.

Qu'est-ce que la commune représente pour les citoyens (confusion entre la notion institutionnelle de « commune » en tant que collectivité locale et la notion de « commune » en tant qu'espace de vie collectif) ? En quoi certains principes, qui ont guidé la création de la commune ou son organisation locale, au fil des siècles, sont-ils toujours d'actualité et comment peuvent-ils servir à la création de nouvelles communes aujourd'hui ? Comment renforcer la démocratie, et à quelle condition ? Comment préserver les identités communales ou en créer de nouvelles ? La question de la dénomination, de la gouvernance, de l'importance du principe de subsidiarité...

Doit-on avoir un statut uniforme des communes en France (organisation et taille des conseils municipaux en fonction de la configuration de la commune nouvelle, principe d'égalité entre les communes – principe d'égalité entre les citoyens) ? Proposition ou exemple d'adaptabilité locale envisageable. Comment le renforcement de la commune peut-il conforter l'architecture de la décentralisation (clarification des actions et des compétences, proximité avec les citoyens, efficacité...) ? Quels rôles et quelle place pour les intercommunalités ? Faut-il des communes nouvelles partout ? Existe-t-il une taille minimum (population, superficie...) ?

#### Avec les interventions de :

- **Vincent AUBELLE**, professeur des universités associé, Université Paris-Est Marne-la-Vallée
- **Géraldine CHAVRIER**, professeur agrégé de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- **Gérard-François DUMONT**, géographe, économiste, démographe, recteur et professeur à l'Université de Paris-Sorbonne
- **Érik ORSENNA**, écrivain, membre de l'académie française
- **Pascal PERRINEAU**, politologue et spécialiste de sociologie électorale

**MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 9H30 A 12H30**  
**ATELIER – SALLE 500**

## **SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS**

### **Problématique**

Un nombre grandissant de communes et d'intercommunalités confrontées au non remplacement des professionnels de santé sur leur territoire, s'interrogent sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre la désertification médicale et donc améliorer l'offre de soins de proximité.

Inscrits dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, les groupements hospitaliers de territoire permettront-ils d'assurer une meilleure répartition des professionnels de santé ? Quelle est la place et le rôle des élus dans ce dispositif qui remplace les communautés hospitalières ?

En effet, les maires sont très investis des problématiques de santé, le nombre grandissant de municipalités ayant développé, ou envisageant de le faire, une mutuelle communale au profit de leurs administrés en est un exemple marquant.

**Atelier co-animé par** les co-présidents du groupe de travail santé

- **Isabelle MAINCION**, maire de La Ville-aux-Clercs (41)
- **Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François (51)

### **1<sup>ère</sup> séquence - L'offre de soins de proximité**

Comment lutter contre la désertification médicale, améliorer l'offre de soins et assurer une meilleure répartition des professionnels de santé ? Quels sont les outils à la disposition des communes pour encourager l'installation des professionnels de santé ? Comment la pénurie de médecins est-elle ressentie par les élus ? Cette séquence sera l'occasion de faire un état des lieux sur les maisons de santé et un point sur les travaux des Agences régionales de santé (ARS) créées par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

#### **Avec l'intervention de :**

- **Virginie BUTEAU**, maire de Saint-Hilaire-En-Morvan (58) (*sous réserve*)
- **Philippe CALMETTE**, directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Limousin
- **André DESEUR**, docteur, vice-président du Conseil National de l'ordre des médecins
- **Jean-Carles GRELIER**, maire de La Ferté-Bernard (72) (*sous réserve*)
- **Jean-Bernard JARRY**, maire de Magnac-Laval (87)
- **Didier MENARD**, président de la Fédération des Maisons de Santé d'Ile de France

### **2<sup>e</sup> séquence – Les groupements hospitaliers de territoire (GHT)**

Quelle est la place des élus dans les GHT ? Comment conserver des présences hospitalières ? Quelles compensations prévoir pour les territoires suite à une réorganisation hospitalière (ex : mise en place d'antennes de substitution ou de consultations avancées...) ? Comment faire évoluer l'offre de soins sans perdre en qualité ? Quels sont les impacts pour les territoires ?

#### **Avec l'intervention de :**

- **Chantal EYMEUD**, maire d'Embrun (05), présidente de la Communauté de communes de l'Embrunais (*sous réserve*)
- **Lamine GHARBI**, président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée

- **Jacqueline HUBERT**, directrice générale du Centre hospitalier Universitaire (CHU) de Grenoble
- **Frederic MARTINEAU**, président de la conférence des présidents de commission d'établissement de centres hospitaliers, chargés par la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, de la mission sur les groupements hospitaliers de territoire
- **Frédéric VALLETOUX**, maire de Fontainebleau (77), président de la Fédération Hospitalière de France (FHF), (*sous réserve*)

### **3<sup>ème</sup> séquence – Les mutuelles communales**

Quel est le cadre juridique des mutuelles communales ? Quel est le degré d'implication des communes ? Quelles précautions prendre ? Quels sont les avantages pour les habitants d'une commune sur le long terme ? Quelles sont les évolutions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ?

#### **Avec l'intervention de :**

- **Christian LAINÉ**, maire de Lescar (64)
- **Richard RIVAUD**, maire de Fontenay-le-Fleury (78) (*sous réserve*)

**Avec la participation attendue de Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes**

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 09H30 A 11H15  
ATELIER – SALLE 400

## PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : DE BONNES PRATIQUES REPRODUCTIBLES

### Problématique

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a attribué au maire le rôle de pivot en matière de prévention de la délinquance. Il anime sur le territoire de sa commune la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre.

Au confluent des acteurs administratifs, judiciaires et associatifs et des sollicitations de sa population, les maires doivent souvent faire face à des difficultés pour mettre en œuvre des actions efficaces en matière de prévention de la délinquance.

Parvenir à développer une approche partenariale efficace et constructive et à mobiliser la population sur les enjeux de la prévention de la délinquance peut s'avérer complexe.

### Atelier co-animé par :

- **Jean-Louis MIVEL**, maire de Cluses (73)
- **Roger VICOT**, maire de Lomme (59), coprésidents du groupe de travail Prévention et sécurité de la délinquance à l'AMF

### 1<sup>ère</sup> séquence - Développer une approche partenariale de la prévention de la délinquance sur un territoire

Garantir une cohérence dans la politique de prévention de la délinquance menée localement suppose un étroit partenariat entre les différents acteurs de la prévention de la délinquance et une connaissance précise des outils à la disposition des maires ainsi que des attentes et des capacités des partenaires.

### Avec l'intervention de :

- **François GARAY**, maire des Mureaux (78) et président de la communauté d'agglomération Seine et Vexin Com Agglo
- **Caroline POZMENTIER-SPORTICH**, adjointe au maire de Marseille (13)

#### ➤ La cellule de citoyenneté et de tranquillité publique de Marseille

La cellule de citoyenneté et de tranquillité publique (CCTP) de la Ville de Marseille permet de convoquer des mineurs accompagnés de leurs parents et des jeunes majeurs pour faire l'objet d'un rappel à l'ordre solennel. La CCTP reçoit principalement des mineurs dont l'absentéisme commence à inquiéter, mais aussi d'autres dont les actes ne sont pas civiques, sans pour autant encore relever du pénal, et, parfois, des personnes majeures qui se retrouvent dans le même cas.

Cette instance, installée depuis 2014 et qui réunit l'ensemble des acteurs de la sécurité à Marseille, réalise un travail de prévention accompli dans un parfait partenariat avec un croisement d'informations avec le parquet, la police nationale, le département, ...

## ➤ Le respect de la règle aux Mureaux

Dans les Yvelines, on appelle Les Mureaux le « laboratoire ». Connue dans les années 90 pour ses poussées de violence et ses bagarres avec la ville voisine de Mantes-la-Jolie, la commune investit beaucoup, depuis, afin de pacifier ses quartiers sensibles.

Depuis son élection en 2001 le maire, François GARAY, développe une politique volontariste de prévention de la délinquance. Entre délégation à un adjoint spécifiquement en charge du « respect de la règle », extension du dispositif de vidéoprotection et construction d'un centre de supervision urbain, recours à une équipe de médiateurs de quartiers, association des services municipaux, etc. c'est une démarche globale mise en œuvre à l'échelle de la commune.

## 2<sup>e</sup> séquence – Mobiliser la population autour des enjeux de prévention de la délinquance

### Avec l'intervention de :

- **Nora IMERRADEN**, conseillère déléguée à la gestion urbaine de proximité de Dreux (28) et fondatrice de l'association Les Drouaises
- Un maire ayant mis en œuvre la participation citoyenne sur sa commune

### ➤ Les marches exploratoires à Dreux

Lancées au Canada il y a une vingtaine d'années, les marches exploratoires ont été introduites en France par l'association les Drouaises. En 2009, Nora IMMERADEN, fondatrice de l'association et aujourd'hui élue à la mairie de Dreux, organisait sa première marche dans son quartier.

Depuis, plusieurs marches sont réalisées annuellement avec pour objectif que les femmes participent à la vie de leur quartier, qu'elles s'y sentent en sécurité et qu'elles prennent part aux petites améliorations qui changent la vie.

### ➤ La participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne consiste pour les habitants d'une même zone ou d'un même quartier à apporter une aide aux forces régaliennes dans la lutte contre les phénomènes de délinquance par une action complémentaire et de proximité. Véritable outil de prévention, il permet d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité, de sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement et de renforcer le lien social entre habitants.

Le maire, en tant qu'acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire, s'est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.



**MERCREDI 18 NOVEMBRE DE 14H45 A 17H30**  
**DÉBAT – AUDITORIUM**

## **RURALITÉ, ATTRACTIVITÉ ET TERRITOIRES**

### **Problématique**

Révolution numérique, mobilité accélérée des populations, nouveaux modes de vie et de consommation (ex : achats durables, circuits courts), crise économique et agricole... sont autant de facteurs modifiant profondément et durablement les pratiques agricoles, le développement économique et les habitudes des populations vivant dans les territoires ruraux.

Comment les maires peuvent-ils accompagner ces mutations, soutenir les filières de production locale (par la commande publique par exemple), rendre leur territoire attractif et innovant en pleine complémentarité avec l'émergence des métropoles ?

Les mesures gouvernementales annoncées lors des comités interministériels sur les ruralités du 13 mars et du 14 septembre 2015 sont-elles techniquement et financièrement suffisantes pour les accompagner dans leur démarche et contribuer à l'essor des territoires ruraux tout en respectant leur identité et leur diversité ?

### **Débat co-présidé par :**

- **Jean-Louis PUISSÉGUR**, maire de Pointis-Inard (31), président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF
- **Rachel PAILLARD**, maire de Bouzy (51), rapporteure de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF

### **1<sup>ère</sup> séquence – Les conditions de la relocalisation des productions agricoles et alimentaires dans les territoires**

Comment les maires peuvent-ils accompagner et soutenir les filières de production locale ?

- Protéger le foncier agricole, améliorer l'accès au foncier et faire face aux conséquences de la compensation agricole
- Développer l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective et construire un cadre réglementaire favorable aux circuits de proximité et de qualité (UE et France)
- Développer des stratégies territoriales pour organiser l'offre et la demande

### **Avec l'intervention de :**

- **Gérard CÉSAR**, sénateur-maire de Rauzan (33), président de la communauté de communes de Castillon / Pujols
- **Isabelle MAINCION**, maire de la Ville aux Clercs (41), maire-référent restauration scolaire de l'AMF

**Avec la participation de Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement**

## 2<sup>e</sup> séquence – Développer l’attractivité des territoires ruraux

Comment rendre les territoires ruraux attractifs et innovants en pleine complémentarité avec l’émergence des métropoles ?

- mobilité
- logement
- numérique, téléphonie mobile, services au public
- liens urbain/rural

**Avec l’intervention préliminaire de Philippe ESTÈBE**, diplômé de Sciences Po Paris et docteur en sciences politiques et en géographie, directeur d’études à Acadie depuis 1995 et enseignant à Sciences Po, professeur des universités à Paris-Sorbonne, directeur de l’Institut des Hautes Études de développement et d’aménagement des territoires en Europe

### Avec les interventions de :

- **Jean-Louis GAILLARD**, maire de Souternon (42)
- **Corine HOURCADE-HATTE**, maire de Bellac (87), présidente de la communauté de communes du Haut Limousin
- **Laurent WAUQUIEZ**, député-maire du Puy-en-Velay (43), président de l’Association nationale des élus de la montagne (ANEM)
- **David MARTI**, président de la Communauté urbaine le Creusot-Monceau (71)

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 14H30 A 17H30  
ATELIER EUROPE – SALLE 500

## LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS FACE AUX DÉFIS DES MIGRATIONS

### Problématique

Face à la situation de crise exceptionnelle en Méditerranée et ses conséquences sur les territoires affectés, la Commission européenne a adopté un agenda européen pour la migration, fondé sur les principes de responsabilité, de solidarité et répartissant plus équitablement les efforts dans l'Union européenne. Si ce sont bien aux institutions internationales, européennes et nationales de prendre des décisions face à l'urgence, les communes et intercommunalités doivent faire face aux conséquences dans la durée de l'arrivée des migrants.

C'est pourquoi elles sont en première ligne sur ce sujet : naturellement prêtes à contribuer à l'effort de solidarité, elles appellent néanmoins à la responsabilité et au principe de réalité.

### Atelier co-animé par :

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), président de la commission Europe de l'AMF
- **Jacques BLANC**, maire de La Canourgue (48), rapporteur de la commission Europe de l'AMF
- **Valérie LÉTARD**, sénatrice-présidente de la Communauté d'agglomération de Valenciennes (59)

### 1<sup>ère</sup> séquence - L'agenda européen en matière de migration : une solidarité européenne en réponse à une crise mondiale

La question des migrations figure parmi les dix priorités politiques de l'actuelle Commission européenne. Adopté le 13 mai 2015, l'agenda européen en matière de migration décline les orientations politiques définies par le président Juncker en une série d'initiatives spécialement conçues pour mieux gérer les migrations dans tous leurs aspects. Dans sa première partie, l'agenda définit des mesures immédiates destinées à éviter les tragédies humaines et à faire face aux urgences. Sa seconde partie définit une nouvelle approche stratégique pour mieux gérer les migrations à moyen et long termes.

Cette première séquence donnera un aperçu des propositions de la Commission européenne, du positionnement du Parlement européen et des États membres sur ces propositions et de l'impact qu'elles ont sur les collectivités, mais aussi la façon dont les collectivités – les communes et intercommunalités françaises ou leurs homologues européennes - peuvent contribuer à leur succès.

### Avec l'intervention de :

- **François DECOSTER**, membre du Comité des Régions, Président de la Commission CIVEX, rapporteur sur le paquet européen pour les migrations
- **Alain LAMASSOURE**, membre du Parlement européen, chef de la délégation française du PPE
- **Philippe LECLERC**, représentant du HCR (Haut-Commissariat aux réfugiés) en France
- **Christine REVAULT D'ALLONES BONNEFOY**, membre du Parlement européen
- **Frans TIMMERMANS**, 1<sup>er</sup> vice-président de la Commission européenne (sous réserve)

## 2<sup>e</sup> séquence – Le dispositif national : une compétence régaliennne au service de maires volontaires

L'AMF avait rencontré début septembre le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, afin d'échanger sur les dispositions pratiques visant à mettre en œuvre les engagements de la France au niveau européen d'accueillir environ 31 000 réfugiés dans le cadre des différents plans de relocalisation et de réinstallation. La politique de l'asile, et plus largement de l'immigration, relève des compétences régaliennes de l'Etat qui doit en assumer la responsabilité administrative et financière. Partout et au quotidien, les équipes municipales œuvrent sans relâche pour assurer la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble des habitants dans des conditions souvent difficiles. À cet égard, les maires sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des acteurs locaux qui ont manifesté leur souhait de participer à l'accueil des réfugiés

Cette seconde séquence s'attachera à présenter le dispositif national, discuter sur les conditions de l'accompagnement des demandeurs d'asile et réfléchir à la question de la concurrence avec les publics fragiles et précaires. Plusieurs maires accueillants, français et européens seront invités à témoigner de leurs expériences.

### Avec l'intervention de :

- **Jean-Marie BOCKEL**, sénateur, président de la Communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace (68), président de la délégation sénatoriale aux Collectivités territoriales et à la décentralisation
- **Patrick DOUTRELIGNE**, président d'ADOMA
- **Louis GALLOIS**, président de la Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)

### Avec les témoignages de :

- **Natacha BOUCHART**, sénatrice-maire de Calais (62)
- **Catherine FOURNIER**, maire de Fréthun (62)
- **Jean-Paul JEANDON**, maire de Cergy (95)
- **Thierry MEIGNEN**, maire du Blanc-Mesnil (93) (sous réserve)
- **Alessandro PASTACCI**, président de la Province de Mantova en Italie, membre du Comité des Régions
- **Jean SPINETTE**, président du Centre Public d'Action Sociale de Saint Gilles, représentant de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB)
- **Bernard VAURIAC**, président de la Communauté de Communes du pays de Jumilhac-le-Grand (24)

### Avec la participation de **Bernard CAZENEUVE**, ministre de l'Intérieur

**MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 14H30 A 16H00**  
**ATELIER – SALLE 400**

## **COMMENT FAIRE VIVRE LES POLITIQUES CULTURELLES AVEC MOINS DE MOYENS ?**

### **Problématique**

Dans un contexte marqué à la fois par la réforme territoriale et par la réduction drastique des dotations de l'État, de fortes incertitudes pèsent sur le devenir des politiques culturelles, et ce malgré le maintien du partage de la compétence culture entre les trois niveaux de collectivités territoriales par la loi NOTRe et la reconnaissance de la légitimité de ces politiques par le projet de loi Liberté de création, architecture et patrimoine.

Comment les communes et leurs groupements, qui sont les premiers financeurs de la culture, vont-ils continuer à poursuivre leurs politiques publiques culturelles? A quelles conditions ? Avec quels moyens ? Quels seront les impacts sur l'offre culturelle et les liens entre les acteurs locaux ? Le pacte culturel proposé par la ministre de la Culture est-il suffisant pour accompagner et préserver les politiques culturelles locales ?

### **Atelier co-animé par :**

- **Cécile HELLE**, maire d'Avignon (84), présidente de la commission Culture de l'AMF
- **Annie GENEVARD**, députée-maire de Morteau (25), rapporteure de la commission Culture de l'AMF

### **Avec l'intervention de :**

- **Nicolas DAVID**, maire d'Avranches (50)
- **Madeleine LOUARN**, présidente du Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)
- **Francis MANENT**, maire de Saint-André (66)
- **Florian SALAZAR-MARTIN**, président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

### **1<sup>ère</sup> séquence - De quels moyens disposent aujourd'hui les maires pour mener leurs politiques culturelles?**

Quels sont les effets constatés de la forte diminution, entamée en 2014, des dotations de l'État et du possible retrait des départements voire des régions, sur les politiques culturelles menées par les communes et leurs groupements ? Quel premier bilan peut-on tirer ? Des marges de manœuvre existent-elles dans les territoires ? Si oui, lesquelles ? Le pacte culturel constitue-t-il une réponse adaptée ?

### **2<sup>e</sup> séquence – Quels leviers peuvent être identifiés pour que les politiques publiques culturelles ne soient pas sacrifiées à l'avenir?**

La durabilité annoncée du contexte budgétaire actuel va nécessiter de trouver de nouveaux leviers financiers voire organisationnels pour permettre aux collectivités de continuer à investir dans le champ culturel. Quels sont ces leviers ? Les recours au mécénat, au financement participatif, aux fonds

européens, au numérique, à la mutualisation des moyens existants... constituent-ils des pistes pertinentes ? Comment rendre plus efficace le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales à l'aune de la réforme territoriale ? Comment les professionnels vont-ils s'adapter à ce contexte ?

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 16H00 A 17H30  
ATELIER – SALLE 400

## PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE : UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

### Problématique

La protection et la valorisation du patrimoine, des sites et des paysages constituent des éléments d'attractivité et de développement local.

Dans un contexte de réformes législatives importantes en ce domaine, avec le projet de loi relatif à l'architecture et au patrimoine débattu cet automne, et en dépit d'une baisse des ressources financières, comment les maires et les présidents d'intercommunalité peuvent-ils préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, urbain ou rural, et redynamiser leur cœur de ville et de village ?

Ils sont soutenus en cela par un certain nombre de dispositifs de protection (secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AMVAP, périmètre de protection, sites inscrits et classés) et de financement (OPAH, PNRQAD), interrogés aujourd'hui au regard des objectifs de simplification recherchés par le gouvernement et de revitalisation d'espaces urbains et ruraux confrontés parfois à une perte d'attractivité.

### Atelier co-animé par :

- **Pierre JARLIER**, maire de Saint-Flour (15), président de la commission aménagement, urbanisme et habitat de l'AMF
- **Franck LEROY**, maire d'Epervain (51), maire référent patrimoine à l'AMF
- **Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, maire de Cahors (46), maire référent patrimoine à l'AMF

### Avec l'intervention de :

- **Blanche GUILLEMOT**, directrice générale de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)
- **Patrick LOPEZ**, maire de Hautvillers (51)
- Un représentant de la Fondation du Patrimoine (*sous réserve*)

### 1<sup>ère</sup> séquence - La protection du patrimoine : une réforme à la hauteur des enjeux ?

Les outils de planification (AMVAP, PSVM) et les dispositifs juridiques et fiscaux (Malraux) en vigueur ont contribué à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager, qu'il présente un caractère exceptionnel ou plus banal. Au regard des enjeux que représente le patrimoine pour le logement, le tourisme et le développement des territoires, ces outils et dispositifs sont-ils pertinents ? Le projet de loi relatif au patrimoine, en cours d'examen au Parlement, répond-t-il véritablement aux enjeux de protection et de développement auxquels sont confrontés les élus du bloc local, notamment en matière de logement ?

## **2<sup>e</sup> séquence - La valorisation du patrimoine : un atout pour le développement local**

La réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti dans les cœurs des villes et des villages font l'objet de plusieurs dispositifs d'accompagnement, notamment financiers (OPAH, PNRQD, programme « habiter mieux », appel à projets pour la réhabilitation des centre-bourgs, extension du PTZ à 30 000 communes rurales, mesures du comité interministériel aux ruralités en particulier).

Ces mesures et ces programmes sont-ils en mesure de faciliter les projets locaux de développement ? Selon quelles conditions ? Dans quel cadre (pôles ruraux de développement, etc.) ? Comment peut-on davantage favoriser la réhabilitation des centres anciens, véritable vivier en matière de production de logements ?



**JEUDI 19 NOVEMBRE DE 9H30 A 12H30  
DÉBAT – AUDITORIUM**

## **BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT : L'HEURE DES ARBITRAGES**

### **Problématique**

La baisse drastique des dotations de l'État a des conséquences sans précédent sur l'investissement public et les services à la population. Comment maintenir l'investissement public local, nécessaire à la croissance économique nationale dans ce contexte ? Comment préserver les services publics locaux comme par exemple les services culturels, la restauration scolaire, les crèches ou encore les services périscolaires liés à la mise en œuvre des rythmes scolaires ? Quelles exigences minimales doivent être requises dans la mise en œuvre de ces services ? À quel coût mais aussi à quels tarifs pour les communes et EPCI et leurs usagers dans un contexte de crise économique et de chômage ?

Quelles sont les marges de manœuvre existantes entre les différents modes de gestion des services publics et quels sont les choix prioritaires en matière d'investissement local ? Quelle politique des ressources humaines dans ce contexte ?

La baisse des dotations de l'État rend désormais plus que jamais prioritaire la lutte contre la prolifération normative.

### **Débat co-présidé par :**

- **François BAROIN**, sénateur-maire de Troyes, président de la communauté d'agglomération de Troyes (11), président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun, président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun (36), 1<sup>er</sup> vice-président délégué de l'AMF,

Avec MM. les président et rapporteur de la commission des Finances de l'AMF :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92)
- **Antoine HOME**, maire de Wittenheim (68)

### **1<sup>ère</sup> séquence – Pourquoi la baisse des dotations et l'accroissement des charges pèsent-ils sur l'investissement du bloc communal et sur le niveau des services à la population ?**

Cette première séquence permettra de faire l'état des lieux de la situation financière des collectivités du bloc communal. Seront présentés les équilibres financiers des communes et intercommunalités en 2014 ainsi qu'une estimation jusqu'en 2017, année où le prélèvement sur la DGF aura atteint 15,8 Md€ en cumulé. À la baisse des dotations s'ajoute la réforme annoncée de la DGF. Quel sera l'impact de cette réforme pour les budgets locaux ?

Quelles sont les conséquences de la baisse de l'autofinancement et de l'investissement sur le tissu économique local ? Quels sont les impacts sur les services publics locaux et les agents publics quand, par ailleurs, les communes et EPCI devront supporter, dès 2016, les charges nouvelles liées à l'accord « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) dont le coût total en 2020 a été estimé, par la Cour des comptes, à 1,5 milliards d'euros pour la Fonction publique territoriale.

Ces questions sont d'autant plus vives que les charges pesant sur les collectivités croissent. D'après la seconde enquête CNAF-AMF menée au printemps dernier, le coût médian (hors investissement) de la réforme des rythmes scolaires est de 200 euros par enfant et par an, le coût moyen étant de l'ordre

de 223 euros. A cela s'ajoute le coût de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, même si une dérogation est accordée au-delà de du 1<sup>er</sup> janvier 2015 dès lors qu'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) a été adopté avant fin septembre 2015.

Enfin, dans le domaine de l'urbanisme, dès 2015, le transfert de l'instruction des autorisations de construire et parfois la création de services constitue une dépense de l'ordre de 100 000 à 1 million d'euros selon la taille de la collectivité ou de l'EPCI. Ces quelques exemples illustrent l'accroissement des normes pesant sur les collectivités, coût évalué à 1,4 Md€ en 2014 par le CNEN.

## **2<sup>e</sup> séquence – Quels arbitrages les élus doivent-ils réaliser pour faire face ? Comment associer la population à ces choix ?**

Quels moyens peuvent être mis en œuvre pour préserver l'investissement et les services à la population ? Quels sont les arbitrages en matière d'augmentation des ressources (impôts, tarifs), les marges de manœuvre en matière de réduction des dépenses de fonctionnement ? Quelle politique RH les employeurs locaux peuvent-ils développer dans un tel contexte ? La présentation de la 1<sup>ère</sup> enquête réalisée exclusivement par les employeurs publics locaux donnera, en exclusivité, des tendances au Congrès. Comment assurer différemment les services publics ? La mutualisation se développe, de même que les communes nouvelles. Ces nouvelles formes d'organisation volontaires représentent-elles des pistes d'économies potentielles ? Les syndicats fondés sur la mutualisation de services et de programmes d'investissements constituent une forme optimale de mutualisation.

Sur le choix des outils de gestion des services publics adaptés aux besoins de la population locale en période de baisse des dotations, seront évoqués de manière concrète les choix politiques qu'ont pu faire les communes et intercommunalités. De même, le débat abordera aussi les moyens de bénéficier du Plan Juncker permettant la relance des investissements comme par exemple ceux liés à la rénovation thermique des bâtiments.

Concernant le recours à l'emprunt, l'efficacité des renégociations de la dette avec les prêteurs sera interrogée, compte tenu de l'encours de dette et de la baisse des taux.

Toutes ces mesures sont-elles suffisantes pour absorber l'accroissement des charges et la baisse des dotations ? Comment associer la population à ces choix stratégiques, parfois difficiles ?

### **Avec les interventions de :**

- **Pascal BRINDEAU**, maire de Vendôme (41), président de la communauté du pays de Vendôme
- **Philippe DALLIER**, sénateur-maire de Pavillons-sous-Bois (93)
- **François DELUGA**, maire du Teich (33) et président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- **Valérie RABAULT**, rapporteure générale de la commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Nicolas SANSU**, député-maire de Vierzon (18), rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les conséquences de la baisse des concours de l'Etat aux communes et aux EPCI sur l'investissement public et les services publics de proximité
- **Frédéric SOULIER**, maire de Brive-la Gaillarde (19) et président de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive

### **Avec la participation de Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique**

**JEUDI 19 NOVEMBRE 2015 DE 09H30 A 11H00  
ATELIER – SALLE 500**

## **LE COMMERCE DE PROXIMITÉ : QUELS NOUVEAUX OUTILS DE REDYNAMISATION ?**

### **Problématique**

Dans un contexte de dévitalisation de nombreux centre-ville et centre-bourgs, en particulier dans les villes moyennes, les petites villes et l'espace rural, la redynamisation du commerce est une condition essentielle à la préservation et au développement des activités et de la diversité commerciale. Le commerce de proximité constitue en effet un enjeu de service à la population et d'attractivité touristique.

De quels outils disposent les maires et les présidents d'intercommunalité en ce domaine? Ces outils sont-ils suffisants ? À quelle échelle du territoire, le rôle d'impulsion et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs doit-il s'exercer ?

### **Atelier co-animé par :**

- **Pierre JARLIER**, maire de Saint-Flour (15), président de la commission Aménagement, urbanisme et habitat de l'AMF
- **Josette BOURDEUX**, maire de Lourdes (65), coprésidente du groupe de travail Développement économique, commerce et tourisme de l'AMF

### **Avec l'intervention de :**

- **Gérard ATLAN**, président du Conseil du Commerce de France (CCF)
- **David BARTHE**, maître de Conférences Associé IAE Lyon, Ecole universitaire de management
- **Jacques DEPIEDS**, maire de Mane (04), Président de la communauté de Haute-Provence
- **Sandrine WERHLI**, directrice générale déléguée de CCI

### **1<sup>ère</sup> séquence - Quels sont les outils à disposition des communes pour structurer le commerce ?**

Le commerce de proximité constitue un vecteur de lien économique et social indispensable à la vitalité d'une commune et /ou plus largement d'un territoire.

- Les outils de planification, droit de préemption, réforme des baux commerciaux par la loi Pinel, contrat de revitalisation commerciale
- Les financements : FISAC, réponse à des appels à projet tel celui de revitalisation des centres-bourgs de moins de 10 000 habitants
- Renforcer l'attraction des centre-villes par des outils plus classiques : le logement, le transport, l'animation, le stationnement...)

Intervention de **Jacques DEPIEDS**, maire de Mane (04)

## 2<sup>e</sup> séquence – Quelle politique du commerce développer et à quelle échelle du territoire ?

- À l'échelle communale : concept du point multi-services, maintien du dernier commerce
- À l'échelle intercommunale : penser en projet de territoire (transfert de la politique locale du commerce à l'intercommunalité par la loi NOTRe), voire en stratégie urbaine globale
- Exemple du rôle des offices du commerce et de l'artisanat existant à l'échelle intercommunale

Interventions de **Sandrine WERHLI** de CCI France sur la charte AMF/CCI France et l'accompagnement des élus et de **Gérard ATLAN**, président du Conseil du Commerce de France (CCF)

**JEUDI 19 NOVEMBRE 2015 DE 09H30 A 11H15**  
**ATELIER – SALLE 150**

## **LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET LE SERVICE AUX HABITANTS**

*(EN LIEN AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE DE FRANCE)*

### **Problématique**

La création de la métropole du Grand Paris bouleverse l'organisation de la décentralisation sur son territoire (répartition des compétences et des financements, évolutions des intercommunalités existantes, ...). Après la création de territoires et de la métropole, quelle place est réservée aux communes ? Comment les communes peuvent-elles « peser » dans la construction du projet métropolitain ? Les territoires sont-ils les communes nouvelles de demain ?

Dans sa relation aux communes non situées dans son périmètre en Île-de-France, la métropole peut-elle être un vecteur d'équilibre, de cohésion et de cohérence en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'inclusion sociale, culturelle et éducative mais aussi de ressources financières ? Dans sa relation au pays, comment créer un moteur de développement et d'innovation qui profite à l'ensemble du territoire ? Comment organiser une relation financière renouvelée ? Quelle est la place des services aux habitants dans cette construction ?

### **Atelier co-animé par :**

- **Hervé MARSEILLE**, sénateur-maire de Meudon (92), président de la commission Grand Paris à l'AMF
- **Stéphane BEAUDET**, maire de Courcouronnes (91), président de l'Association des maires d'Île de France

Avec les interventions de **Marie Hélène AMIABLE**, maire de Bagneux (92) et **Daniel GUIRAUD** maire des Lilas (93)

### **1<sup>ère</sup> séquence – Le maire et la commune dans le territoire métropolitain**

La place du maire, élu reconnu par ses concitoyens comme un interlocuteur de confiance et de proximité, doit être définie dans la construction métropolitaine. Qu'ils s'agissent du recueil de son avis ou de procédures de codécision, comment apporter la plus-value de la proximité à la politique intercommunale ? Il s'agit ainsi de définir les politiques publiques en fonction de la nécessaire prééminence ou non de l'orientation métropolitaine et de prévoir des facultés d'adaptation dans la mise en œuvre des dispositifs.

### **2<sup>ème</sup> séquence – Le maire et la commune près du territoire métropolitain**

La relation de la métropole avec les communes et les intercommunalités franciliennes qui se situent en dehors du périmètre doit aussi être formalisée. La problématique réside dans les modalités de l'association de ces collectivités aux politiques publiques impactant l'ensemble du territoire régional (mobilité, ...). Il s'agit aussi de définir une solidarité dans la politique d'aménagement du territoire et dans le partage des ressources économiques, question particulièrement sensible dans une période marquée par une baisse inégale des dotations. L'enjeu de la cohérence de la région Île-de-France

constitue un sujet essentiel pour une métropole qui ne recouvre que partiellement le territoire de la région.

### **3<sup>ème</sup> séquence – Les maires, les communes de France et le territoire métropolitain**

La relation de la métropole « capitale » avec le pays doit être examinée afin d'envisager les investissements nécessaires à l'émergence d'une ville-monde du XXI<sup>ème</sup> siècle, indispensable au pays, et le nécessaire équilibre du territoire national afin de prévenir le sentiment de relégation.

**JEUDI 19 NOVEMBRE DE 14H30 A 15H45**  
**DÉBAT – AUDITORIUM**

## **CLIMAT : COMPRENDRE ET AGIR**

### **Problématique**

La plénière d'ouverture du précédent congrès des maires et des présidents d'intercommunalité a rappelé que les communes n'ont pas attendu la perspective de la COP 21, qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, pour agir avec force en faveur du climat. Et, que bien au contraire, elles ont souvent été pionnières et moteurs dans les domaines liés à la protection de l'environnement.

De fait, quand il s'agit de défendre l'intérêt général, d'agir concrètement, d'une manière adaptée et lisible pour les citoyens, la proximité que permet le grand nombre des communes constitue une véritable force. Pour ces raisons, l'AMF attache une grande importance à ce que le rôle irremplaçable des élus locaux et de leurs équipes dans la lutte contre le changement climatique, soit reconnu et conforté alors même que leurs actions sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre et leurs moyens de plus en plus limités.

Même dans ce contexte difficile et encore plus aujourd'hui, alors que les valeurs de la République semblent fragilisées et que les citoyens ont besoin de repères, la question du climat et du développement durable reste très mobilisatrice. L'enjeu climatique est porteur de valeurs universelles, de solidarité (territoriale comme intergénérationnelle), d'ouverture vers le monde et d'intérêt général qu'incarne la fonction de maire plus qu'aucune autre aux yeux des citoyens. Au de-là de leurs compétences opérationnelles, leur capacité à sensibiliser et à entraîner les citoyens à agir est essentielle.

### **Débat co-présidé par :**

- **Martial SADDIER**, député-maire de Bonneville (74), président de la commission environnement et développement durable de l'AMF
- **Michel BOURGAIN**, maire de L'Île-Saint-Denis (93), rapporteur de la Commission environnement et développement durable de l'AMF

### **1<sup>ère</sup> séquence – Projection du court métrage d'animation de Luc Jacquet /Wild Touch « la glace et le ciel »**

### **2<sup>ème</sup> séquence – Table ronde « Climat : comprendre et agir ».**

#### **Avec les interventions de :**

- **Jérôme CHAPPELLAZ**, glaciologue, directeur de recherche au CNRS, responsable de l'équipe « Climat : passé, présent, projections » au Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE) de Grenoble (CNRS et université Joseph Fourier).
- **Fatimetou MINT ABDEL MALICK**, maire de Tevragh-Zeina (Mauritanie), présidente du réseau des femmes élues locales d'Afrique
- **Michel BOURGAIN**, maire de L'Île Saint Denis (93), rapporteur de la commission environnement et développement durable
- **Martial SADDIER**, député-maire de Bonneville (74), président de la commission environnement et développement durable

**3<sup>ème</sup> séquence – Présentation de l'« Engagement des maires de France pour le climat ».**

**Conclusion par Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international**



## POINTS INFO

### Mercredi 18 novembre

- **Les communes et les intercommunalités : des actrices sur la scène internationale** - Salle 150..... p.42
- **La GEMAPI** - Salle 150..... p.43
- **Les phénomènes de radicalisation : pistes de lecture pour les maires**  
Salle 400 ..... p.44
- **Le marché public simplifié (MPS)** - Salle 150 ..... p.45
- **Les moyens de paiement dans les collectivités territoriales** - Salle 150 .. p.46

### Jeudi 19 novembre

- **Le numérique** - Salle 400 ..... p.47
- **Application de la loi NOTRe** - Salle 500 ..... p.48
- **Prévention des conflits d'intérêt, charte de déontologie, statut de l'élu** -  
Salle 150 ..... p.49

## **COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS : DES ACTRICES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE**

**MERCREDI 18 NOVEMBRE DE 9h30 A 10h45  
POINT INFO – SALLE 150**

### **Présentation :**

Les communes et intercommunalités peuvent signer des conventions de partenariats depuis 1992 avec leurs homologues étrangères. Depuis, plusieurs lois sont venues renforcer et diversifier les capacités d'actions des collectivités françaises sur la scène internationale.

À l'heure où beaucoup d'entre elles rencontrent d'importantes difficultés financières, l'objectif de ce point d'information est de rappeler, en dialoguant avec des élus étrangers, quels rôles peuvent occuper les collectivités locales françaises sur la scène internationale (acteurs du développement, promoteurs du savoir-faire local voir facilitateurs pour les entreprises locales...) et quels sont les retours potentiels sur le territoire, et de faire le point sur les sources de financements envisageables pour leurs projets de coopération.

### **Intervenants pressentis :**

- **Foulques CHOMBART DE LAUWE**, responsable de la division des relations avec les élus et les acteurs économiques, Agence française de développement
- **Bertrand FORT**, délégué à l'action extérieure des collectivités locales, ministère des Affaires étrangères et du développement international
- **Louis GISCARD D'ESTAING**, maire de Chamalières (63), maire référent affaires internationales et coopération décentralisée à l'AMF
- **Mickaël VALLET**, maire de Marennes (17), président de la communauté de communes de Marennes et Pays Marennes Oléron, maire référent affaires internationales et coopération décentralisée à l'AMF

## **INONDATION ET MILIEUX AQUATIQUES : QUELLE ORGANISATION LOCALE, QUELLE RESPONSABILITÉ DES ÉLUS ?**

**MERCREDI 18 NOVEMBRE DE 11H00 A 12h30  
POINT INFO – SALLE 150**

### **Présentation**

La loi de Modernisation l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 a attribué aux communes et aux intercommunalités une nouvelle compétence, « gestion des milieux aquatiques et prévention de inondations », dite GEMAPI. Si la date d'entrée en vigueur de l'exercice de cette compétence a été repoussée par la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – et non plus 2016 – à la suite de la mobilisation des associations d'élus et en particulier de l'AMF, il convient d'ores et déjà de se préparer et de mieux préciser les conditions d'exercice de cette compétence.

Le point information aura pour objectif de faire un état des lieux concret de la mise en œuvre de la compétence et des évolutions de l'organisation des structures actuelles. Il s'agira plus particulièrement de faire le point sur les responsabilités assumées par les élus et les modalités de financement, notamment des ouvrages de protection.

Ce point info sera animé par **André FLAJOLET**, maire de Saint-Venant (62), président de groupe de travail « Eau » de l'AMF.

### **Intervenants**

- **Antoine GARCIA**, chargé d'opération au sein de la direction des grands travaux de la commune de Besançon (sous réserve)
- **Catherine GRÉMILLET**, directrice de l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB)
- **Laure SEMBLAT**, chargée de mission au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

## **LES PHÉNOMÈNES DE RADICALISATION : PISTES DE LECTURE POUR LES MAIRES**

**MERCREDI 18 NOVEMBRE DE 11H15 À 12H30  
POINT INFO – SALLE 400**

### **Présentation :**

Les attentats commis depuis le début de l'année et l'analyse des départs de Français ou de résidents étrangers en France dans des filières vers la Syrie ou l'Irak ont mis en lumière un phénomène de radicalisation violente agissant sournoisement au sein de notre société. Ces départs constituent une menace inédite, pour ces personnes elles-mêmes et pour la sécurité de tous.

Touchant toutes les catégories de population sans distinction de sexe, d'âge, d'appartenance sociale et d'implantation géographique, la radicalisation correspond à un processus particulier.

Mieux comprendre ce processus, savoir utiliser tous les moyens d'alerte pour prévenir et signaler, le point info permettra de donner une information pratique à usage des maires, de leurs équipes et de leurs agents.

### **Intervenants :**

- **Nathalie GOULET**, sénatrice de l'Orne, co-présidente de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe
- **Pierre N'GAHANE**, préfet, secrétaire général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance (CIPD)
- **Frédérique PERNIN**, conseillère de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)

## LE DISPOSITIF MARCHÉS PUBLICS SIMPLIFIÉS, DIT « MPS »

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 14h30 A 16h00

POINT INFO – SALLE 150

### Présentation

Dans le cadre du programme intitulé « Dites-le-nous une fois », le secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique a travaillé à la simplification des marchés publics. Un dispositif expérimental appelé « marchés publics simplifiés » (MPS) a été lancé en février 2014 et expérimenté dès avril 2014, en vue de faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics.

Concrètement, le MPS permet aux entreprises de s'identifier uniquement avec leur numéro de Siret lorsqu'elles se portent candidates à l'attribution d'un marché public. Initialement, l'expérimentation était limitée aux MAPA des collectivités territoriales d'un montant inférieur à 207 000 euros hors taxe, mais depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, le MPS peut être mis en œuvre pour tous les marchés publics, quel que soit leur montant.

Un an après le début de cette expérimentation, l'objectif de ce point info est de dresser un premier bilan du MPS et de sensibiliser les élus sur l'intérêt de mettre en place ce dispositif.

Comment le MPS fonctionne-t-il ? Il s'agit de décrire le champ d'application du MPS et d'expliquer comment le mettre en œuvre en pratique.

Quels sont les avantages pour les collectivités territoriales ? Le MPS vise avant tout à simplifier les candidatures des entreprises, aussi est-il important d'aborder la question de la simplification du point de vue des collectivités en soulignant les gains éventuels qu'elles peuvent en retirer.

Quelles évolutions en attendre ? La réforme en cours du droit des marchés publics et notamment la prochaine entrée en vigueur du « DUME » (Document unique de marché européen) participent au même objectif de simplification des procédures de marchés publics. Sera alors abordée la question de l'avenir du MPS et de la conciliation de ces différents dispositifs.

### Intervenants

- **Paul LE BIHAN**, maire de Lannion (22)
- **Philippe VRIGNAUD**, responsable du projet MPS au secrétariat général à la Modernisation de l'action publique (SGMAP)

## LES MOYENS DE PAIEMENT DANS LES COLLECTIVITES

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 16H30 À 17H30

POINT INFO – SALLE 150

### Présentation :

Ce « point info » sera l'occasion pour la DGFIP de présenter aux maires et aux présidents d'intercommunalité son offre de service en matière de moyens de paiements destinés au secteur public. L'objectif est de s'inscrire dans une stratégie des moyens de paiement innovants pouvant constituer des leviers en matière de gestion publique efficiente et de sécurité des fonds et des personnes. Les nouvelles solutions de paiement devraient permettre de faciliter les relations entre les usagers, et les services ordonnateurs et comptables. Elles peuvent en effet concerner plusieurs domaines d'action des communes et des intercommunalités : cantines scolaires, piscines, stations de ski, stationnement payant, gestion des régies de recettes, simplification des achats, etc.

Seront également évoqués les moyens de paiement actuels (chèques, numéraires, etc.).

La DGFIP présentera aussi les coûts/avantages/inconvénients de chaque dispositif de paiement proposé : titre de recettes payable par internet (TIPI), prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement (TIP), carte bancaire, carte d'achat, le sans contact, etc.

### Intervenants :

- **Frédéric CUILLERIER**, maire de Saint-Ay (45), président de l'Association des maires du Loiret
- **Antoine HOME**, maire de Wittenheim (68), rapporteur de la commission Finances et fiscalité locales,
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de la commission Finances et fiscalité locales,

### et des ordonnateurs et comptables :

- **Benoît MIRON**, conseiller municipal de Beauvais (95), **Cécile PICHARD**, comptable (DGFIP)
- **Jean-Marc LEMAIRE**, maire d'Holnon (02), **Pierrette MAZERY-OU**, comptable (DGFIP) :
- **Michel VAYSSIE**, directeur général des services de la ville de Lille (59), **Claude TRACZ**, comptable (DGFIP)
- **Emmanuel ALLARD**, conseiller communautaire délégué aux technologies de l'information, de la communication et des connaissances Communauté de communes de Parthenay (79), **Stéphanie PROUX**, comptable (DGFIP)

## LE NUMÉRIQUE

JEUDI 19 NOVEMBRE DE 10H30 A 12H30

POINT INFO – SALLE 400

### Présentation

Le point info sera composé de trois séquences.

La première portera sur la couverture des territoires en téléphonie et internet mobile, y compris les nouvelles obligations incombant aux maires avec la mise à disposition, auprès des habitants, du dossier d'information transmis par les opérateurs pour l'installation de leurs équipements.

La seconde permettra de faire le point sur l'avancée du déploiement des réseaux fixes (fibre optique, montée en débit...) dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Enfin, la troisième séquence sera l'occasion d'une information sur les principaux chantiers ouverts en matière d'administration électronique.

**Point info co-animé par** les co-présidents du groupe de travail Numérique de l'AMF

- **Nicolas BONNEAU**, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45)
- **Jean ROTTNER**, maire de Mulhouse (68)

### Intervenants :

- **Bernard CELLI**, directeur de la stratégie de l'Agence nationale des fréquences
- **Antoine DARODES**, directeur de l'Agence du numérique
- **Francis KUHN**, directeur du Syndicat informatique des Alpes-Maritimes
- **Benoit LIÉNARD**, directeur du Syndicat informatique de Charente-Maritime
- **Michel SAUVADE**, maire de Marsac-en-Livradois (63)

## **LOI NOTRE : ASPECTS INTERCOMMUNAUX**

(EN LIEN AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES)

**JEUDI 19 NOVEMBRE 2015 DE 11H30 A 12H30**

**POINT INFO – SALLE 500**

### **Présentation**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) organise le renforcement de l'intercommunalité, d'une part en refondant la carte intercommunale afin d'étendre les périmètres des communautés et, d'autre part, en prévoyant le transfert, à moyen et long terme, de nouvelles compétences aux intercommunalités.

Cette séquence a vocation à faire le point sur l'élaboration et la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ainsi que les conséquences des transferts de nouvelles compétences des communes aux communautés.

Ce point info, organisé en lien avec l'Association nationale des élus des territoires touristiques, sera également l'occasion de préciser les modalités et les conséquences du transfert, au 1er janvier 2017, de la compétence tourisme aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

Sera présent également un représentant de la DGCL.

### **Intervenants**

- **Françoise GATEL**, sénateur-maire de Châteaugiron (35), rapporteure de la commission Intercommunalité de l'AMF
- **Marc FRANCINA**, député-maire d'Évian-les-Bains (74), président de l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (*sous réserve*)
- Un représentant de la DGCL



## **PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES DE L'ÉLU LOCAL**

**JEUDI 19 NOVEMBRE 2015 DE 11h30 À 12h30**

**POINT INFO – SALLE 150**

### **Présentation**

À peine deux ans après l'adoption de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, ce point info a pour vocation d'informer les élus sur les nouvelles exigences de transparence et de prévention des conflits d'intérêts qui leur sont imposées (obligation de déclaration de sa situation patrimoniale et d'intérêts, obligation d'abstention, arrêté de prévention de situations de conflit d'intérêts notamment) en vue de garantir la transparence de l'exercice de leur fonction et leur probité auxquels les citoyens sont plus que jamais attachés.

Seront abordés, à titre d'exemple de situations de conflit d'intérêts pénalement répréhensibles, la prise illégale d'intérêt, le favoritisme ou le « pantouflage ».

Ce point-info vise également à conseiller les élus sur les bonnes pratiques à adopter en la matière afin de prévenir les situations de conflits d'intérêt dans lesquelles ils pourraient, en toute bonne foi, se retrouver et donner lieu à des condamnations pénales (rédaction d'une charte de déontologie opposable aux élus annexée au règlement intérieur du conseil municipal, recrutement d'un déontologue indépendant et impartial conseillant à la fois les élus et recevant les plaintes des administrés « lanceurs d'alerte » etc.).

Enfin, seront abordées les nouvelles obligations déontologiques s'imposant aux élus locaux dans le cadre de l'exercice de leur mandat récemment introduites par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, qui consacre une charte de l'élu local en 7 points dont la lecture et la transmission s'imposera lors de la première réunion du conseil municipal et dont certains élus se sont déjà emparés en cours de mandat.

### **Intervenants**

- **Élodie CUERQ**, responsable du pôle Communication et relations institutionnelles à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique
- **David GINOCCHI**, responsable des affaires juridiques à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique
- **Pierre VILLENEUVE**, directeur des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP), Région Bretagne,

## CONTACTS ET ADRESSES UTILES

- **Accréditation nécessaire** : en salle de presse (Pavillon 4 du Parc des expositions de la Porte de Versailles)
  
- **Contact presse** :  
**Marie-Hélène GALIN**  
Tél : 01 44 18 13 59  
Fax : 01 44 18 14 38  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)
  
- Thomas OBERLÉ**  
Tél : 01 44 18 51 91  
Fax : 01 44 18 14 38  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)
  
- **Accès** : Pavillon 4
  
- **Horaires** : 9h00 à 18h30
  
- **Transports** :  
Métro Porte de Versailles (ligne 12)  
Lignes de bus n° 80  
Tramway (ligne 3)  
Parking C de Paris-Expo

**DEMANDE D'ACCREDITATION PRESSE  
98<sup>E</sup> CONGRÈS DES MAIRES  
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE  
16 AU 19 NOVEMBRE 2015**

⇒ **Jusqu'au 12 novembre 2015 inclus : PRÉ-ACCREDITATION**  
Par retour de mail du présent document, complété et accompagné de la copie de la carte de presse 2015 ou d'une attestation du media à [service.communication@amf.asso.fr](mailto:service.communication@amf.asso.fr)

⇒ **Après le 12 novembre 2015 : ACCREDITATION SUR PLACE**

Nom .....

Prénom .....

Média .....

Adresse .....

.....

N° carte de presse : .....

Tél ..... Fax .....

E-Mail : .....

**Lundi 16 novembre 2015 : Rencontre des élus d'Outre-Mer (9h30 – 12h30)  
À l'AMF (41 quai d'Orsay- 75007 Paris)**

Participera

Ne participera pas

**Du mardi 17 au jeudi 19 novembre 2015**

**Parc des expositions de la porte de Versailles (75015 Paris),  
Pavillon 4, salle de presse**

Participera

Ne participera pas

Souhaite recevoir  
le dossier de presse

**Pour retirer le badge presse sur place,  
vous devez présenter OBLIGATOIREMENT :**  
- votre confirmation de pré-accréditation ;  
- votre carte de presse 2015 ou votre attestation media ;  
- votre pièce d'identité (le cas échéant).

Le programme et le dossier de presse du Congrès sont consultables sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

**Contacts Presse :**  
Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)